

AVIS PUBLIC D'EXAMEN D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

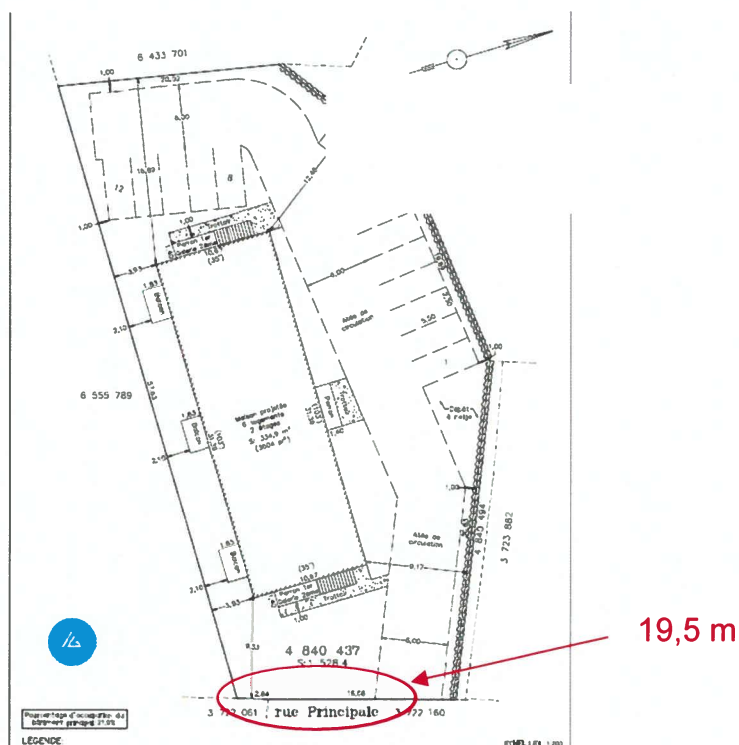
En vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et de l'article 431 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Roxton Pond, que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 8 juillet 2025, à 19 h 30, au 901, rue St-Jean, à Roxton Pond.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2025-00011 AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 12-14

Cette demande concerne le lot 4 840 437 du cadastre du Québec, dans la zone C-7 du plan de zonage du *Règlement de zonage n° 11-14*.

La nature de la demande consiste à autoriser, par voie de résolution, la construction d'une habitation multifamiliale de six logements sur un lot ayant une façade de 19,5 mètres, en dérogation à la façade minimale de 30 mètres prescrite à l'article 52 du *Règlement de lotissement n° 12-14*.

L'implantation du bâtiment peut être constatée ci-dessous sur l'extrait annoté du plan projet d'implantation préparé par M. Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre, le 15 avril 2025.



Extrait annoté du plan projet d'implantation préparé Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre


La présente demande est étudiée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures n° 22-14*, car elle déroge à une norme de lotissement.

Toute personne intéressée peut faire parvenir ses représentations à la Municipalité de Roxton Pond et se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, par téléphone au 450 372-6875, poste 228, ou encore par courriel à direction@roxtonpond.ca.

Donné à Roxton Pond, ce 11^e jour du mois de juin 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,



François Giasson